

# Message important aux propriétaires de chiens



# Important Message to Dog Owners

Tout propriétaire de chien doit se procurer une licence, laquelle peut-être achetée au coût de 10\$ au bureau municipal.

Une fois l'achat effectué, le coût de la licence sera automatiquement portée sur votre compte de taxes des années subséquentes.

La licence n'est pas transférable à un nouvel animal, dans ce cas, il faut se procurer une nouvelle licence.

Le gardien d'un chien, qui n'est pas propriétaire occupant d'une résidence et qui réside dans la municipalité doit, **avant le 1er mars** de chaque année, renouveler la licence pour ce chien au bureau de la municipalité!

Every dog owner is required to obtain a license, which can be purchased for \$10 at the municipal office.

Once purchased, the cost of the license will automatically be charged to your tax bill for subsequent years. The licence is not transferable to a new animal, in which case a new licence must be purchased.

The guardian of a dog, who is not an owner-occupant of a residence and who resides in the municipality must, before **March 1st** of each year, renew the licence for that dog at the municipal office!